

DÉCISION PORTANT OUVERTURE D'UN COMPTE À TERME

Vu l'article L 1618-2 du CGCT autorisant les collectivités territoriales à déroger à l'obligation de dépôt de leurs fonds au Trésor.

Vu la délibération du 24 mai 2020 modifiée en séance des 7 Septembre et 16 Novembre 2020 par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, en vertu de l'article L 2122-22, alinéa 3 du CGCT, la possibilité de prendre des décisions en référence au III de l'article L 1618-2 précité ;

Considérant que, par délibération du 16 Décembre 2021, le Conseil Municipal a accepté le legs, a confirmé accepter la succession de Monsieur Louis SANDRAS et la vente de l'appartement issu de ladite succession situé à MONACO, 17 Boulevard de Suisse, dont la Ville est devenue propriétaire en indivision, étant précisé que les droits indivis de la commune sont répartis à hauteur de 65 %, 35 % revenant aux autres indivisaires.

Considérant que ladite vente a entraîné le versement d'une somme de 5 633 562,23 €, en date du 9 août 2022, sur le compte de la commune ;

Considérant notre décision de placement de 5 000 000 € en compte à terme en date du 13/01/2023 pour une période de 3 mois, du 17/01/2023 au 16/03/2023 ;

Considérant notre décision de renouvellement de placement en compte à terme de 5 000 000 € pour une période de 3 mois, du 17/04/2023 au 16/07/2023 ;

Considérant notre décision de renouvellement de placement en compte à terme de 5 000 000 € pour une période de 3 mois, du 17/07/2023 au 16/10/2023 ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Un placement à compte à terme de 5 000 000 € (5 000 x 1 000 €) en reconduction est décidé.

Article 2 : Le placement est effectué pour une durée de 3 mois à compter du 17 octobre 2023, soit jusqu'au 16 janvier 2024.

Article 3 : Madame la Comptable Publique du Service de Gestion Comptable de Caudry et Madame la Directrice Générale des Services de la mairie de Caudry sont chargées, chacun en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à CAUDRY, le 06 Octobre 2023

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR
TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE

11 OCT. 2023



Le Maire,

Frédéric BRICOUT

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Caudry
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DEC061023**
Objet : **Décision portant ouverture d'un compte à terme**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2023-10-06 00:00:00+02
Nature de l'acte : Autres
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.10 - Divers
Identifiant unique : 059-215901398-20231006-DEC061023-AU
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215901398-20231006-DEC061023-AU-1-1_0.xml	text/xml	867 o
Annexe (Fichier de signature électronique) Nom original : doc05395220231011114813.pdf Nom métier : 99_SE-059-215901398-20231006-DEC061023-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	456.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 octobre 2023 à 11h50min22s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 octobre 2023 à 12h01min52s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 octobre 2023 à 12h03min06s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 octobre 2023 à 12h03min16s	Reçu par le MI le 2023-10-11